Régis-Nessim Sachs

Médecins juifs du Xe au XVIIe siècle

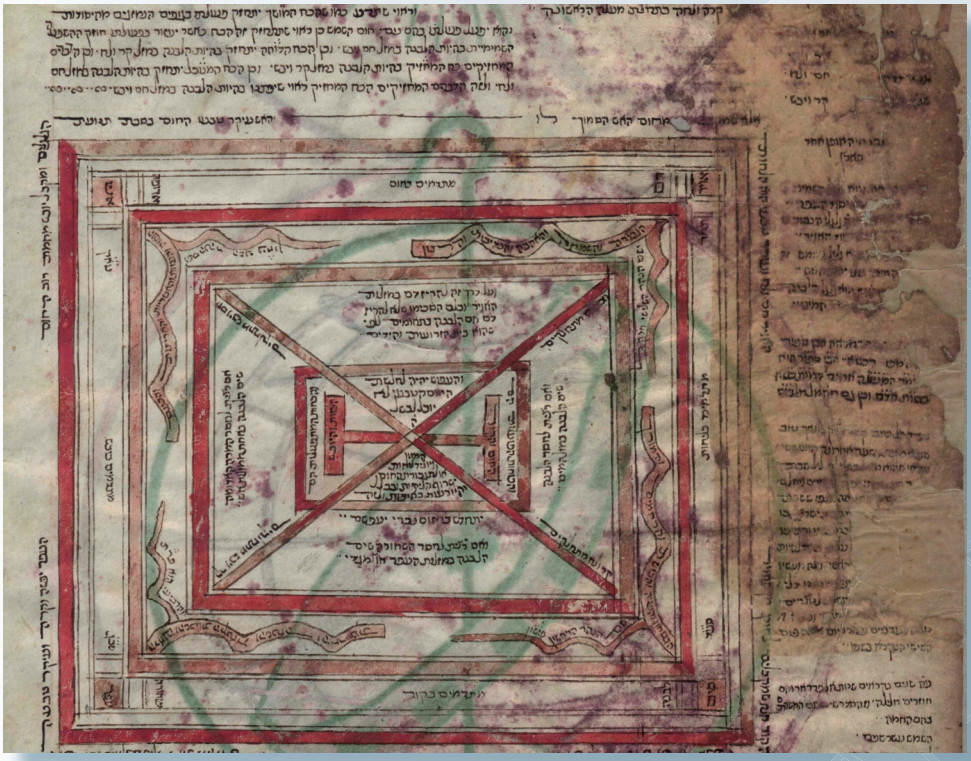

Médecine à travers les siècles

L'Harmattan

Médecins juifs
du Xe au XVIIe siècle

Médecine à travers les siècles

Collection dirigée par le Docteur Xavier Riaud

L'objectif de cette collection est de constituer « une histoire grand public » de la médecine ainsi que de ses acteurs plus ou moins connus, de l'Antiquité à nos jours.
Si elle se veut un hommage à ceux qui ont contribué au progrès de l'humanité, elle ne néglige pas pour autant les zones d'ombre ou les dérives de la science médicale.
C'est en ce sens que – conformément à ce que devrait être l'enseignement de l'histoire –, elle ambitionne une « vision globale » et non partielle ou partiale comme cela est trop souvent le cas.

Dernières parutions

Roland BRUNNER, *La folie à Rome*, 2014.
Apolline TRIOULAIRE, *Sainte Apolline, sainte patronne des dentistes et de ceux qui ont mal aux dents*, 2014.
Pauline LEDENT, *L'art dentaire en Égypte antique*, 2014.
Frédéric DUBRANA, *L'expérience chirurgicale. De la vivisection… à l'expérimentation*, 2013.
Henri LAMENDIN, *Les de Jussieu, une famille de botanistes aux XVIIIe et XIXe siècles*, 2013.
Jean-Jacques TOMASSO, *La vie et les écrits de Bernard Nicolas Lorinet (1749-1814). Un médecin des lumières dans lé Révolution*, 2013.
Jean-Pierre MARTIN, *L'instrumentation médico-chirurgicale en caoutchouc en France (XVIIIe-XIXe)*, 2013.
Michel A. GERMAIN, *Alexis Carrel, un chirurgien entre ombre et lumière*, 2013.
Henri LAMENDIN, *Antoni van Leeuwenhoek (1632-1723), le microscope médical et les spermatozoïdes*, 2013.
Christian WAROLIN, *Molière et le monde médical au XVIIe siècle*, 2013.
Jean-Louis HEIM, *La longue marche du genre humain : de la bipédie à la parole*, 2013.
Mathieu BERTRAND, *Horace Wells (1815-1848) et Villiam T.G. Morton (1819-1868). La rencontre improbable de deux précurseurs de l'anesthésie*, 2013.
Xavier RIAUD, *Des dentistes qui ont fait l'Histoire…*, 2013.
Mathilde FRADIN, *Entretiens avec le Docteur Lévy-Leroy, médecin résistant*, 2013.
Xavier RIAUD, *Histoire indépendentaire*, 2013.
Jean-Pierre MARTIN, *Instrumentation chirurgicale et coutellerie en France. Des origines au XIXe siècle*, 2013.
Henri LAMENDIN, *Lazzaro Spallanzani (1729-1799), le père de la biologie médicale expérimentale*, 2013.
Gilles GROS, *Le clou de girofle en médecine bucco-dentaire*, 2013.
Gilbert GUIRAUD, *André Breton médecin malgré lui*, 2012.
Xavier RIAUD, *Napoléon 1er et ses médecins*, 2012.
Henri LAMENDIN, *Thomas W. Evans (1823-1897), le dentiste de Napoléon III*, 2012.

Régis-Nessim Sachs

Médecins juifs du Xe au XVIIe siècle

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2014
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris

http://www.harmattan.fr
diffusion.harmattan@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-02988-7
EAN : 9782343029887

À mes petits-enfants

Maxime, Hugo, Nathan et Elliott

À Sylvie

Philippe

et Karine

Avant-propos

Tu feras ce que tu voudras, mon fils, mais j'aimerais tant que tu deviennes médecin. Rachel.

Moritz Steinschneider (1816-1907), le célèbre biographe qui a jeté les bases pour les fondations de la recherche de l'Histoire Juive en général et de l'Histoire de la Médecine Juive en particulier, avait déclaré : « l'activité médicale des Juifs appartient à ces domaines de la culture et de la littérature ne faisant pas l'objet de recherche » [1]. Depuis, les recherches se sont considérablement multipliées dans ce domaine particulier. Ce traité ne prétend pas à un travail pointu de recherche ou à une analyse philologique d'un document, habituellement un manuscrit médiéval, inédit. Il représente un travail d'enquête sur le sujet, mené depuis mon départ à la retraite, en 2008.

La retraite professionnelle offre la possibilité de prolonger son travail sans contrainte, mais avec un plaisir constant. C'est l'occasion pour moi de me plonger dans l'étude de l'histoire de la médecine juive et de ses médecins, pour la période choisie du Moyen Âge et de la Renaissance. Je suis né en Egypte, en 1940, et ai maîtrisé la langue arabe, ma langue maternelle, jusqu'à l'obtention du baccalauréat égyptien. L'hébreu, fut enseigné à l'école juive d'Alexandrie que je fréquentai tout au long de mon enfance et de mon adolescence. Je perfectionnai la langue hébraïque en Israël après avoir quitté l'Egypte avec mes parents, en 1957, (cinq ans après le renversement de la monarchie). Mes études et ma carrière médicales ont été menées en France. Je ne concevais pas la carrière professionnelle sans un entretien constant et quasi exclusif de mes connaissances à l'affût des progrès et nouveautés médicaux réguliers et intenses ces dernières décades. Pendant cette période je n'eus pas le temps ou le loisir de me consacrer à un engouement refoulé pour l'histoire de la médecine juive.

La lecture d'un premier traité sur l'histoire de la médecine médiévale, écrit par Mesdames Jacquart Danielle et Françoise Micheau[2], m'informe sur l'existence d'une « médecine juive » développée et enseignée au Moyen

[1] Berger. 1995. Et Ersch 1850.
[2] Jacquart, Micheau, 1996.

Âge. Ce chapitre n'est pas renseigné, ne faisant pas partie du sujet du traité. Je mène désormais les recherches bibliographiques pour développer l'idée et apporter aux lecteurs intéressés la connaissance sur cette médecine et ses tenants. Dès le début de mon engagement dans cette étude, je n'ai pas focalisé mes recherches exclusivement sur la médecine juive en privilégiant l'aspect spécifiquement scientifique de l'art. J'ai aussi et souvent accordé toute mon attention aux biographies des médecins avec tous les aspects humains, sociaux, religieux et certes scientifiques qu'elles comptaient. Il ne faut donc pas s'étonner de lire des biographies sans liens étroits ou exclusifs avec la science et ses progrès. Le point commun qui unit tous ces sujets est leur qualificatif de médecin.

Il m'appartient de signaler que ce travail ne pouvait se faire sans la consultation des œuvres de nombreux historiens et médecins aux premiers rangs desquels se situent Moritz Steinschneider, Julius Preuss (1861-1966) et Harry Friedenwald (1864-1950), ophtalmologiste à Johns Hopkins University à Baltimore et historien de la médecine qui acquit une riche collection de documents historiques, manuscrits et livres incunables, dont il fit part dans une publication en trois volumes sur les Juifs et la Médecine[3]. Les nombreux médecins et historiens qui se sont consacrés aux recherches sur ce sujet seront signalés tout au long de ce traité à leurs places ; mais je n'omettrai pas tous ces chercheurs d'expression française qui m'ont accompagné dans mes lectures et que je cite par ordre alphabétique, Ron Barkaï, Gad Freudenthal, Grmek Mirko, Madame Iancu-Agou Danièle, Samuel Kottek , Joseph Shatzmiller et Isidore Simon.

Ce traité historique n'a pas pour objectif une étude hagiographique des médecins juifs mais intente de préciser leurs contributions à la pratique médicale et non spécifiquement à la science médicale et ses progrès, en la campant dans le cadre global de l'histoire de la médecine, et surtout de l'Histoire en général. Les Juifs ont systématiquement adopté l'enseignement médical de leurs lieux de vie traditionnellement axé sur les théories médicales grecques, et les méthodes thérapeutiques de leurs environnements culturels. Mais d'emblée il faut souligner l'intérêt spécifique des médecins juifs médiévaux pour l'éthique médicale et pour l'expression de leur science en langues hébraïque et judéo-arabe. De fait, la médecine juive trouve ses racines dans la Bible[4] où la fascination des Juifs s'exprime dans leur attitude et leur intérêt pour la vie et la mort. La vie est le bien le plus sacré de l'Homme dont la sublimation résulte de sa création à l'image de Dieu. Néanmoins, les textes bibliques longtemps débattus s'accordent sur l'essentiel : la guérison est l'œuvre de Dieu et le médecin en est l'instrument. La particularité de la médecine biblique se situe dans sa nature

[3] Friedenwald H. 1944.
[4] Imprégnée, vraisemblablement, du savoir médical de l'Egypte pharaonique.

prophylactique et hygiénique rangée au niveau d'un commandement. Le Talmud ne fait que confirmer, dans ses textes dispersés, la sainteté de la vie humaine et la valeur de la santé, tant physique que morale. Un chapitre de ce mémoire est consacré au sujet et assigne la place du médecin aux côtés de Dieu pour lutter contre la maladie, et pour l'entretien de la santé.

Au XIIe siècle, à l'exception de deux traités écrits en hébreu, les textes médicaux écrits par les Juifs l'étaient pour la plupart en langue arabe, les plus célèbres sont ceux d'Isaac Israéli et de Moïse Maïmonide. Le premier texte médical hébraïque dont la date précise est hésitante est celui d'Asaph, composé vers les IIIe-Ve siècles. Il est composé en quatre parties dont l'une des particularités est celle de contenir le premier serment jamais écrit en hébreu. Le second est celui écrit par Shabbetaï Donnolo en Italie au Xe siècle. Leur première tâche fut la création d'un lexique des termes médicaux et pharmacologiques absents jusqu'alors du vocabulaire hébraïque. On trouvera plus loin les indications biographiques les concernant.

Le Moyen Âge est par excellence l'époque du transfert de la médecine orientale gréco-arabe vers l'Occident. Le présent travail conduit à identifier les acteurs juifs qui y ont contribué et à mettre en exergue la place privilégiée des médecins traducteurs, qui ont joint leurs efforts aux passeurs du savoir, non-Juifs, avec cette particularité linguistique, c'est-à-dire la langue hébraïque destinée à l'entretien des médecins juifs de l'Occident. La dynastie des Tibbonides (XIIe-XIVe s.) m'a paru emblématique des médecins juifs traducteurs des textes médicaux mais aussi philosophiques et théologiques. Un chapitre leur est consacré.

Au XIIe siècle les textes médicaux traduits, proportionnellement peu nombreux, le sont à partir de sources latines elles-mêmes reprises des traditions gréco-arabes. Les traductions à partir des textes arabes s'imposeront par la suite, tout au long du XIIIe siècle. Vers le XIVe siècle les textes médicaux étaient davantage traduits à partir des sources essentiellement latines. Ce dernier phénomène traduit, entre autres, l'impact de la création des universités européennes et de la mise en place des procédures d'examens pour l'obtention des titres de licenciés, voire de maîtrise (doctorat) autorisant l'exercice de la médecine. Ces développements intellectuels et institutionnels ont concerné les Juifs en dépit des lois laïques et des Conciles portant souvent interdiction aux Juifs de s'inscrire dans les universités, d'acquérir des livres médicaux, de soigner des non-Juifs. Interdictions renouvelées et qui concrétisent le non-respect de ces prohibitions par les Chrétiens qui à tous les échelons de la société recouraient à leurs services.

L'étude des médecins juifs médiévaux, menée ici, n'est pas exhaustive. Certes, certains médecins se sont tout naturellement imposés tels que

Maïmonide (XIIe siècle) ou Isaac Israéli (IX-Xe siècle); certains y figurent au gré et hasard de mes lectures[5] en raison de leur intérêt, de la disponibilté de documents faciles d'accès mais aussi des langues qui me sont familières. Hasdaï ibn Shaprut représente l'exemple réussi des médecins juifs qui atteignirent une position sociale et professionnelle enviable, auprès des sultans et l'aristocratie, témoignant de leur prestige et de leur mobilité sociale. A Cordoue, au Xe siècle il réussit à combiner brillamment la profession médicale à une carrière diplomatique, à la cour d'Abdel Rahman III. D'autres médecins juifs n'ont pas trouvé leur place dans cette étude, tels Juda Halévi, Ibn Jannah ou Nahmanide, étant davantage connus et célébrés pour leur consécration à la poésie ou à la philologie, la grammaire ou la théologie et la philosophie.

Le chapitre réservé aux médecins juifs de la Renaissance s'est imposé quand il a fallu délimiter la période du Moyen Âge[6]. La fin du XVe siècle et le début du XVIe siècle, sont marqués, en Europe, par l'expulsion, ou la conversion forcée au catholicisme des Juifs de la péninsule ibérique. Les progrès de la médecine s'inscrivent alors même que les universités européennes maintiennent globalement leurs interdictions à l'admission des Juifs dans les facultés de médecine, sauf quelques exceptions accordées par les Pontifes jointes à la tolérance marquée par les universités italiennes, en particulier celles de Padoue et de Pérouse. Le traité ne pouvait pas dissocier, selon mon analyse, les biographies des médecins dits Marranes, Crypto-Juifs, ou Judéo-Chrétiens, de leurs prédécesseurs. Les biographies rapportées ici ne sont pas non plus exhaustives. Elles ont été choisies comme représentatives de certaines époques ou certains mouvements intellectuels. On y trouvera les cheminements sociaux et intellectuels de ces médecins, issus des universités occidentales où ils avaient été inscrits grâce à leur identité initiale chrétienne acquise par la conversion de leurs parents. La quête assassine incessante de l'Inquisition, certes non réservée à la traque des Juifs, Crypto-Juifs ou Morisques mais également aux Chrétiens considérés hérétiques, obligea les Juifs à fuir l'Espagne et le Portugal à la recherche de pays nordiques tolérants, où certains (Juifs), répondant à la question de leur propre identité, choisirent de revenir à la religion ancestrale, le Judaïsme. La médecine juive est, à cette période brillante de transition et de progrès, dans la mouvance intellectuelle des grands noms qui de l'anatomie, de la clinique, et surtout de l'éthique médicale.

---

[5] Je n'ai pas systématiquement recherché les biographies brièvement signalées dans les différents ouvrages encyclopédiques réservés à cette thématique. Les auteurs des traductions en Italie ou encore en Espagne pouvaient être reproduits dans ce volume. Y seront-ils, peut-être, inclus dans une édition ultérieure ?

[6] Le Goff. 1985. Il déclare que tout serait beaucoup plus clair si on abandonnait la coupure traditionnelle Moyen Âge/ Renaissance et si on considérait un long Moyen Âge jusqu'au XIXe siècle.

Il est évident que ce traité pourrait gagner en développement et s'enrichir en biographies plus étendues, et sans doute plus complètes. Son but serait atteint s'il trouve parmi les lecteurs quelque satisfaction ; et quelque(s) esprit(s) tenté(s) par la poursuite des recherches dans ce domaine.

La recherche bibliographique, facilitée par les réseaux informatiques de l'Internet, ne peut se passer des bibliothèques et bibliothécaires auxquels j'adresse mes remerciements. Je suis tout particulièrement reconnaissant de l'aide gracieuse et efficace fournie par Guila Cooper et Rose Lévine de la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle.

Cet avant-propos ne serait pas complet si je ne le terminais pas en reconnaissant ma dette envers Judith Olszowy-Schlanger qui a épaulé dès le début mon travail, dirigé mes recherches bibliographiques en m'indiquant les lectures d'auteurs et non des moindres, suggéré des orientations précises tant au niveau des généralités que des biographies des médecins. Ma dette serait partiellement comblée en la remerciant avec l'énergie qu'elle a développée en encourageant mon entreprise. Mes remerciements chaleureux vont aussi à Saverio Campanini, qui a lu la troisième partie du travail consacrée aux médecins de la Renaissance. Ses commentaires m'ont permis de mieux cadrer les objectifs de l'étude.

Le but initial recherché était bien celui de l'approche de la médecine juive. Les biographies étudiées et résumées ont été produites dans le cadre d'une historiographie générale par endroits facilement compréhensible et par d'autres requérant une attention élaborée. Je souhaite n'avoir pas trahi les intentions des auteurs que j'ai lus avec intérêt. Il va donc de soi, que j'assume seul les erreurs involontaires qui ont pu se glisser dans ce mémoire.

PREMIÈRE PARTIE

GÉNÉRALITÉS

Introduction

Et vous pourrez être fier d'avoir,

Avec la médecine, ouvert la voie au refus

Jean Hamburger[7]

Existe-t-il une *médecine juive* ? Existe-t-il une perception particulière de la médecine différente de celle des autres civilisations ? Les médecins juifs du Moyen Âge soignaient-ils les maladies différemment de leurs contemporains ? Le fait même que les médecins juifs aient écrit des textes médicaux en hébreu, pourrait laisser croire à l'authenticité d'une médecine spécifiquement juive. Mais, comme le précise Ron Barkaï[8], la langue n'est pas garante d'une culture spécifique. Cependant, dans l'introduction de leur traité, sur la médecine arabe et l'Occident médiéval, Danielle Jacquart et Françoise Micheau[9] rappellent l'existence d'une *médecine proprement juive.*

L'analyse de la médecine, dans la Bible et dans le Talmud, et de ses rapports avec la civilisation gréco-romaine au haut Moyen Âge, adoptera une approche de l'éthique juive, développée dans cette introduction, suivie d'un chapitre sur la médecine au temps de la Bible et d'un autre sur la médecine décrite dans le Talmud. Mais une précision s'impose déjà. Il n'existe pas de travail juif datant de l'époque antique dévolu exclusivement à la médecine. Cette séparation est en réalité fictive, la Torah et le Talmud sont d'abord des œuvres de lois et de préceptes ; et les notions médicales n'y figurent qu'en raison de leurs relations à la législation. Il me faudra, donc, dans la mesure du possible, éviter les fautes qui sanctionneraient l'anachronisme, ennemi mortel de CLIO[10] la Muse de l'Histoire. Je conclurai cette section avec un chapitre consacré à Asaph ha Iéhoudi (le Juif), un emblème d'une médecine juive au haut Moyen Âge. L'ensemble esquissera les éléments de réponse sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour affirmer sinon soutenir le concept de *médecine juive*.

---

[7] Hamburger. 1985.
[8] Barkaï. 1991.
[9] Jacquart, Micheau. 1996, p 10.
[10] Thillaud, 2011.

A. Ethique juive et médecine, de l'Antiquité au Moyen Âge

Ce qui est particulièrement notable et qui rend l'histoire de la médecine judaïque plus saillante parmi d'autres peuples de l'Antiquité, c'est qu'elle se distingue par l'absorption de traditions et conceptions, certes perçues aujourd'hui à travers le filtre des systèmes moral et religieux du Judaïsme[11]. Aussi sera-t-il question, en abordant le chapitre *de l'éthique*, visant à extraire les aspects spécifiquement juifs, de la cacherout, du devoir humain de soigner les maladies, de la dissection des cadavres humains et de l'autopsie, mais pour rebondir sur le principe fondamental de la préservation de la vie, valeur suprême défendue par un commandement divin dans le Judaïsme, et pour mieux faire apparaître le statut de l'agonisant, le statut du fœtus et les lois régissant l'avortement provoqué.

La règlementation alimentaire[12] *(la cacherout)* est codifiée dans la Bible. Les Juifs ont codifié leur nourriture dans des lois réglementaires rigoureuses restrictives et prohibitives. Elles traduisent un véritable code moral et social. La réglementation des nourritures carnées chez les Juifs touche à la valeur fondamentale qu'est la vie dans toute culture ; mais aussi souligne les considérations hygiénistes et sanitaires impliquées dans la science et la pratique médicale. Cette règlementation est antérieure au Corpus hippocratique, où la diététique tâche d'acquérir le statut de savoir véritablement médical, qui respecte la nature humaine tout en agissant sur elle pour l'améliorer, l'une des interventions les plus authentiquements hippocratiques, selon Armelle Debru[13]

Le *devoir humain de soigner.* Dans la pensée judaïque, le conflit, opposant le pouvoir divin de guérir au devoir humain de soigner les maladies, a été débattu du temps de la Bible, de la Michna et du Talmud, et se retrouve dans les œuvres des rabbins à travers le Moyen Âge[14]. Les plus nombreux cherchaient à démontrer que Dieu avait bien doté l'homme de la capacité de guérir les maladies. D'aucuns estimaient que la maladie reflétait la souffrance humaine voulue par Dieu. Mais aucun texte, dans la tradition judaïque, n'interdit aux

---

[11] Durand. 2000. La préoccupation éthique a pratiquement toujours été présente au long des siècles. Une analyse de l'évolution de l'éthique médicale passant par l'époque reculée de l'Antiquité, d'Hippocrate, d'Aristote, à celles de l'éthique chrétienne et musulmane est offerte. A partir du XIe siècle, la médecine devient de plus en plus pragmatique et sécularisée, sans diminuer la part de l'Eglise présente auprès des pauvres et des démunis. Voir également Meyer et Triadou 1996.

[12] Bahloul 1983, p. 43 et 45.

[13] Debru Armelle 2011, p. 43.

[14] Kottek Samuel. 1995, p. 32-43. Voir Jakobowits. 1967 : Tous les systèmes religieux ont reconnu le conflit existant entre le caractère providentiel (divin) de la maladie et la lutte humaine pour la traiter et la stopper, Voir aussi Friedenwald 1944, Vol.1 p. 5-17. Jacquart et Micheau 1996, évoquent également la tradition musulmane qui engage sur le chemin de la recherche « Dieu n'a pas fait descendre la maladie qu'il n'en ait fait descendre le remède », p. 31.

Juifs de soigner les malades. Cette conception la différencie des autres peuples dans l'Antiquité[15]. La Michna[16] représente l'ouvrage écrit le plus ancien de l'enseignement rabbinique. Rédigée au IIe s. de l'ère vulgaire, elle renferme un enseignement antérieur allant probablement jusqu'au IVe s. avant l'ère actuelle. Il s'y trouve de façon non systématisée des mentions médicales.

Les vérifications anatomiques. Le savoir médical est lié à la connaissance du corps humain. La dissection des cadavres humains, qui posait des difficultés aux anciens et fut ultérieurement interdite par l'Eglise chrétienne et l'Islam, n'était pas prohibée par la Loi hébraïque[17]. Celle-ci précisait que quiconque touchait un cadavre humain devenait impur pendant sept jours (Nombres 19 ; 14-16). Pour redevenir pur, il fallait se purifier aux 3e et 7e jours. Cette purification étant de l'ordre du bain et des ablutions rituelles[18]. La Michna a ainsi déterminé les cas d'impureté du Nazir[19], or, « Le Nazir devient impur en touchant un mort, ou une partie molle du cadavre, ou un peu de cendre appartenant à un cadavre » (Michna Nazir, 7, 2). Le Talmud commente cette loi ainsi : « une partie molle d'un cadavre est une partie qui est en décomposition ; si on dissout un morceau de cadavre, on devient impur, mais pas après avoir découpé le mort en petites parties » (Nazir. 7, 2). Dans le Traité Nida (chapitre 7), il est précisé ce qui suit : « on a enseigné que la chair d'un cadavre desséché, tout en étant trempée dans un liquide, ne reprend pas son aspect primitif et ne communique pas d'impureté ». Bloom Ascher a apporté les arguments mishnaïques et talmudiques qui permettent de déraciner le préjugé solidement ancré dans les esprits, et écarter la prétendue défense de manipuler des cadavres chez les anciens Hébreux[20]. *L'autopsie* d'un cadavre humain (ou le prélèvement

---

[15] Askenazi 1937, p. 18.

[16] Michna et amplifications palestiniennes constituent le Talmud palestinien. Michna et amplifications babyloniennes représentent le Talmud babylonien.

[17]Durand 2000, p. 56 et 94, 95 : Platon la condamne. Aristote a recours à la dissection animale et s'oppose à la dissection des cadavres humains. Plus tard, selon de nombreux auteurs, l'Eglise s'opposera à la dissection humaine (édit de Tours en 1167, bulle du pape Boniface VIII). En réalité, l'Eglise catholique ne semble pas s'y opposer à des fins d'enseignement de l'anatomie et de la médecine. Les premières dissections humaines, scientifiques, effectuées par des non-Juifs, mais peut-être aussi par des Juifs, le furent au IIIe siècle dans l'Alexandrie Ptolémaïque. Preuss Julius 1911. Voir aussi Meyer et Triadou, 1996 p. 43 : La période pendant laquelle on put disséquer les corps humains morts ou vivants ne dépassa guère cinquante ans. Galien lui-même n'a pu influencer les rabbins, ne recourait-il pas qu'à la dissection ou la vivisection animales ?

[18] Bloom 1935.

[19] Devenait Nazir tout homme qui voulait rester consacré pur et saint pendant un temps limité et convenu d'avance mais au minimum un temps de 30 jours.

[20] Bloom 1935. p. 42 et p. 51-52. Sur le chapitre des interdictions, il paraît intéressant de reprendre une note de Max Polonovski 2011, p 31-42, qui souligne très récemment que la connaissance de l'histoire des Juifs en Europe ne peut être tronquée au prétexte d'un obscurantisme, les prescriptions de la religion juive, qui requièrent de laisser les morts en paix, seraient encouragées par les pouvoirs publics.

autopsique d'un organe) constitue un acte d'enlaidissement du corps[21] ; « car il a été créé à l'image de Dieu (Genèse I, 27) ». La source biblique, qui signale l'enlaidissement du corps, ne sanctionne le mépris du mort que parce qu'à travers lui on offense Dieu (Deutéronome XXI, 23). L'interdiction de tirer profit du cadavre humain a été établie dans les traités talmudiques « Avoda Zara (29, b) et Sanhédrine (47, b). Une démonstration y recourt dans le traité talmudique Baba Batra (154 b) ; cependant, le traité talmudique 'Arkine (7, a) néglige cet interdit dès lors qu'il fait obstacle à la sauvegarde d'une vie humaine.

Le principe central, selon lequel *la vie est la valeur suprême* et donc sa préservation, est un commandement divin dans le Judaïsme. Le maintien de la vie par la poursuite des pratiques de bonne santé est un des principes fondamentaux du Judaïsme. *J'en atteste sur vous, en ce jour, le ciel et la terre : J'ai placé devant toi la vie et la mort, le bonheur et la calamité ; choisis la vie et tu vivras alors, toi et ta prospérité* (Deut. XXX, 19). Si un malade peut être soigné par un remède dont l'usage implique la violation d'un commandement biblique, le remède doit être appliqué (Principes Fondamentaux 5 ; 6). Lorsque la vie est en danger, toutes les interdictions de la Torah, à l'exclusion de l'idolâtrie, de l'inceste et du meurtre, peuvent être transgressées, dans le but de la sauvegarder. Pour sauver une vie, le Shabbat peut être désacralisé. Le Shabbat peut être violé pour sauver un enfant âgé d'un jour (Traité Shabbat 151b). Reconnaître la vie comme valeur suprême transcende la morale et l'observance religieuse (Traité Ketouboth 17a). Il est interdit de différer une violation du Shabbat lorsqu'une personne est en danger, comme il est dit « vous observez mes lois et mes statuts parce que l'homme qui les pratique obtient, par eux, la vie » (Lévitique 18 ; 5). Ce qui doit être fait, le sera par des israélites adultes et instruits. Est hérétique celui qui prétend qu'en aucun cas il ne faut violer le Shabbat. Toute maladie, dont le médecin reconnaît la gravité, justifie *sur sa seule parole,* la violation du Shabbat. Il n'est jamais nécessaire de demander l'autorisation de sauver une vie au Shabbat. Ces règles[22] trouvent leur fondement dans le texte de l'Ecriture : « par eux, il vivra » (Lévitique 18 ; 5) qui enseigne que nous devons vivre par la Torah. Si une personne sérieusement malade réclame à manger le jour de *Kippour*, le grand pardon, on doit satisfaire sa demande, sans réserve (Du Repos 2 ; 8).

Le respect de la vie se retrouve noté naturellement sans réserve à tout âge et dans toutes les circonstances. *L'agonisant* est considéré comme vivant, en tout ce qui le concerne (traité Sémahot 1). La décision halakhique signée Maïmonide[23] et Rabbi Yosef Caro[24] va dans le même sens. Il apparaît donc que

---

[21] Botbol. 1993.
[22] Rosner 1992. p. 141-157.
[23] Michné Torah Hil. Shabbat (II, 15). Il y ajoute que quiconque tue une personne en bonne santé, ou un malade dont l'issue fatale est proche, ou même un agonisant, est passible de la peine de mort.

le respect de la vie, sans aucune réserve, est invariable quels que soient la durée de celle-ci, l'âge, l'état de santé et le degré de souffrance de l'individu. La Torah accorde plus de valeur à la vie quelle qu'en soit la durée qu'au Shabbat (Lévitique 18 ; 5). Du point de vue halakhique, la quasi-totalité des décisionnaires pense qu'il faut tenter de prolonger la vie de l'agonisant (Tossefot Chabat 329 IV, Hatam Sofer Y. D. 338 et Biour Halakha O. H. 329). Le patient n'a pas le droit de demander au médecin de lui administrer un traitement en vue de hâter sa mort[25] ; l'homme n'est pas propriétaire de sa vie, celle-ci appartient à Dieu[26]. A l'opposé**,** la non- viabilité d'un *fœtus* ne saurait être interprétée comme une mort effective. Il est considéré comme un être vivant à part entière[27]. En revanche, Un embryon expulsé avant les quarante premiers jours de sa conception est comme un simple « liquide » (Ohalot 18 ; 7)[28] .

L'avortement provoqué. La Michna Ohalot (7 ; 6) autorise la destruction du fœtus quand il met en danger la vie de la mère, tant qu'il demeure en son sein. La vie de la mère l'emporte sur celle de l'enfant. Cependant, on ne le touchera pas dès que la majeure partie de son corps est sortie, car on ne repousse pas une vie devant une autre. Aussi la Halakha n'admet-elle l'avortement thérapeutique que seulement si la vie de la mère est en danger[29]. Le risque élevé d'une

---

[24] Choulhan Aroukh O. 'H. 330, 5.

[25] Durand 2000, p. 92 L'euthanasie active ne trouve aucun défenseur. Et citant Amundsen : « Nanavarus, canoniste du XVe siècle, déclare que le médecin qui volontairement cause la mort d'un patient, soit par pitié ou à sa demande, est coupable de meurtre selon le droit canon ».

[26] Botbol. 1993, p. 49.

[27] Botbol 1993, p. 246.

[28] Durand 2000, p. 31 et p. 91. Pour Aristote (384-322 avant J.C.), l'embryon humain passe par des âmes successives (végétale, animale et rationnelle). Il ne reçoit la troisième, c'est-à-dire véritablement humaine, que lorsqu'il est suffisamment développé, formé, animé, après un certain délai, à savoir après 40 jours pour l'embryon mâle et après 90 jours pour l'embryon femelle. On lit en note de bas de page dans cet ouvrage : à propos du délai de 90 jours pour l'animation du fœtus féminin, (sous la plume de Gaspar Philippe) il pourrait s'agir d'une altération faite par analogie avec la Bible (Lév. 12, 2-5), qui fixe à 40 et 80 jours le délai de purification de la femme accouchée selon qu'il s'agit d'un nouveau-né mâle ou femelle. Plus tard on citera les Décrétales du pape Grégoire IX, en 1234, qui qualifie d'homicide tout avortement sans distinction. Thomas d'Aquin propose que, sans être qualifié d'homicide au sens strict, l'avortement d'un fœtus non formé reste cependant non acceptable, parce qu'il s'agit d'une personne en devenir.

[29] Durand 2000, p. 51. On trouve dans le Serment d'Hippocrate une injonction à ne pas donner le pessaire abortif à une femme. Socrate et Platon souhaitaient empêcher tout embryon conçu hors des unions reconnues légalement de voir le jour et les parents d'agir en conséquence. Aristote incite à l'avènement d'une loi déclarant qu'aucun enfant difforme ne puisse vivre. La morale chrétienne renferme une injonction formelle contre l'avortement et le foeticide. Augustin d'Hippone (Saint Augustin) précise que l'avortement ne constitue un homicide au sens strict que lorsque le fœtus est formé et doué d'une âme rationnelle.

malformation fœtale ou d'une infirmité ne constitue pas du point de vue halakhique un motif d'avortement[30].

Deux réflexions semblent utiles à inscrire ici dans un paragraphe volontairement court mais susceptible de grands développements. La *Halakha* à laquelle il a été fait souvent allusion, conduite à tenir conforme à la Torah, apparaît comme une philosophie de la vie, toujours en mouvement et qui entre de plain-pied dans le réel. Elle se distingue de cette façon de l'attitude de l'homme religieux qui refuse de percer le secret de la création en insistant sur le mystère de l'existence[31]. Le critère central de l'éthique juive et de la morale chrétienne est *le respect de la vie*. C'est lui qui sert de repère principal à la réflexion et à la discussion. Si le Christianisme marque la culture occidentale, dès le haut Moyen Âge[32], les emprunts à la culture gréco-romaine préchrétienne et au Judaïsme sont eux-mêmes christianisés[33].

B. De l'éthique à la science médicale, et son appropriation

Malgré l'accent mis sur le respect de la vie, la place de l'éthique et de l'hygiène ainsi que sur les pratiques sanitaires quasi médicales dans la Loi juive, les Hébreux n'ont élaboré aucun traité de médecine *spécifique* dans l'Antiquité et même au Moyen Âge[34]. Les notions acquises[35] le sont à travers la lecture de textes éparpillés sans systématisation dans la Bible et le Talmud. Ces textes concernent essentiellement des notions médico-légales, ou servent à des mises au point de règlements rituels.

Dans l'Antiquité, les sources les mentionnant indiquent que les médecins juifs exerçaient leur art avec les mêmes compétences et insuffisances que leurs contemporains gréco-romains.

La période talmudique s'étend du IIe au VIe siècles et se distingue par un développement de la médecine plus riche que la période biblique. Sans contenir des traités systématiques, le Talmud dispose néanmoins de riches passages médicaux. Les docteurs juifs font des dissections sur des cadavres humains. Ils étudient l'homme et l'animal vivant, mais ils examinent aussi les animaux après l'abattage en vue d'une consommation saine pour l'organisme humain[36]. Au vu

---

[30]Botbol. 1993, p. 246. Aussi Durand 2000, p. 95 : le souci eugénique est peu présent durant cette période de l'Histoire. La pensée chrétienne s'élève contre l'avortement et *l'exposition des nouveau-nés,* mais elle propage surtout l'idée que chaque être humain est précieux aux yeux de Dieu, quels que soient ses handicaps.

[31] Botbol 1993, p. 29.

[32] Durand 2000, p. 97.

[33] *Idem.*

[34] Friedenwald 1944. Vol. 1, p. 99. De nombreux textes médiévaux semblent encore méconnus dans leurs éditions critiques ?

[35] Simon. 1993

[36] Simon. 1933, p.11.

des sources disponibles, on peut proposer qu'en inaugurant la médecine expérimentale à laquelle ils ajoutent l'anatomie pathologique[37], les médecins juifs puissent en être considérés comme les précurseurs.

La période post-talmudique, qui s'engage à la fin du VIe siècle, voit les écoles talmudiques (yéshivot) instituées pour l'enseignement du Talmud et de la Bible instaurer, sinon confirmer, l'apprentissage de l'art médical et vétérinaire[38]. Ici aussi, il faut prendre en considération le fait que le savoir médical était transmis à travers des textes de nature légale non voués en premier à la médecine.

Les observations, non exclusives[39], suivantes, seront traitées à titre illustratif. Les sages étaient curieux et développaient tous les efforts nécessaires à l'appréhension de la vie ; la tradition médicale n'était pas étrangère à leur formation rabbinique[40]. Neusner nous informe que des échanges entre rabbins et mages (prêtres astrologues perses), concernant non seulement l'astrologie mais aussi la médecine, étaient enregistrés dans le Talmud. Ces sciences autochtones étaient enseignées dans les écoles babyloniennes et transmises aux sages des autres groupes, installés dans la région et cela jusqu'au 1er siècle de notre ère[41]. Le plus connu des médecins dans le Talmud est, sans doute, Mar Samuel, né à Nehardea à Babylone vers la fin du IIe siècle, aussi compétent en médecine et en astronomie qu'en érudition rabbinique[42]. Sa culture médicale, acquise d'abord dans les écoles perses et poursuivie dans l'académie talmudique, s'étendait à plusieurs spécialités, comprenant l'ophtalmologie, la gynécologie, la gastro-entérologie, l'urologie, la toxicologie ainsi que les thérapeutiques de l'époque, notamment la phlébotomie et les mesures hygiéniques. On suggère qu'il a pu appartenir comme médecin à la Cour de Shapur 1, au IIIe siècle de notre ère.

La propension juive à tenir en faveur l'art de soigner relève donc essentiellement de deux sacralisations : celle de la vie et celle de l'étude[43].

---

[37] *Idem*. S'il n'est pas contestable d'utiliser cette terminologie anachronique, elle a néanmoins le mérite de situer l'expertise médicale antique acquise par l'observation.
[38] Askenazi 1937, p. 31.
[39] Pour une étude quasi scientifique du sujet qui nous intéresse, on doit se référer au travail impressionnant et volumineux de Preuss 1911, traduit en anglais par Rosner en 1978.
[40] Kottek. 1995, p 2913. Neusner. 1970, p 194. J. Preuss 1911, p. 5 indique la présence dans le Talmud de nombreuses citations prouvant que les Juifs de Babylone développèrent de grandes écoles (yéshivot) où était dispensée une instruction médicale.
[41] Neusner. 1969, p. 426.
[42] Rosner. 1995, p 2870-2892, en particulier 2887.
[43] Gergely 1998.

CHAPITRE 1

La médecine dans la Bible[44]

L'homme fut créé Un[45]

Dans les temps les plus anciens, la médecine et la religion sont étroitement associées : les prêtres sont les gardiens de la santé publique. Les discussions sur l'intrusion de la correction morale dans la maladie, considérée comme un châtiment divin, cessèrent de troubler les Juifs parce qu'ils regardèrent le médecin comme l'instrument par lequel Dieu pouvait amener la guérison. Les médecins juifs considérèrent leur vocation comme dotée spirituellement et non simplement comme une profession ordinaire. De même, on exigera beaucoup d'eux et les valeurs éthiques furent toujours très élevées. Nous sommes d'emblée sur la justification de l'anthropologie culturelle juive, notion soulignée et souhaitée par Samuel Kottek[46].

Tradition ou influence. L'approche médicale de l'époque biblique identifie certains auteurs qui pensent que certaines idées sont tirées d'Hippocrate[47]. A l'opposé de nombreux auteurs attribuent volontiers l'origine de la science médicale au Dieu d'Israël. Selon la tradition, reproduite dans l'introduction de S. Muntner consacrée au *livre des remèdes d'Asaph*[48], les maladies avaient été imposées à l'Homme par les mauvais esprits révoltés contre Dieu. Après avoir échappé au déluge, Noé a supplié

---

[44] Simon 2003 p. 17-21. Il s'agit de l'ancien testament seulement. Voir aussi parmi les auteurs importants M Steinschneider. 1896. J. Preuss, 1911 p. 2 indique que la recherche médicale exige dans la période antique une minutie philologique. Mon travail compile, et repose sur les recherches menées depuis par les historiens de la médecine que je cite.

[45] Sanhedrine, fol. 38a. Shabbat, fol. 31a, tant du point de vue théologogique, sociologique que biologique. Voir Adin Steinsaltz Koroth Vol. 9 Special Issue, 1988. P. 9-18.

[46] Kottek. 1988. L'anthropologie est l'étude de l'homme non seulement biologique (médecine), mais également son développement historique, dans son entièreté corps et esprit, individuel et social.

[47] Epstein. 1901.

[48] Muntner 1957.

Dieu de l'aider à surmonter les maladies. Dieu lui répondit en lui envoyant l'ange Raphaël (responsable selon la tradition du soin des malades et dont le nom signifie Dieu a soigné) qui lui transmit les secrets de la science de la guérison et de la composition des médicaments. Noé à son tour transmit le secret de la guérison à son fils Shem (Gn 10 ; 21-24), qui a consigné tout cela par écrit et rédigé le premier livre de médecine. Ce texte original a été recopié selon la tradition par les Sages des Nations, chacun dans sa langue. Parmi les scribes on trouve les noms d'Hippocrate, de Dioscorides et de Galien[49]. D'emblée, il faut remarquer qu'Hippocrate s'était inscrit contre les croyances qui, comme dans la Bible, présentaient la maladie comme une punition divine. Sans entrer dans la discussion sur les origines et la direction de l'influence médicale, des Grecs vers les Hébreux ou vice versa, force est de constater que le caractère exceptionnel de la médecine biblique se trouve dans ses règlements sur *l'hygiène sociale* ; l'hygiène, prescrite selon la tradition par Moïse, inspirée peut-être par l'hygiène égyptienne, occupe une place centrale. L'hygiène et la prophylaxie devinrent des dogmes religieux visant le bien-être et la préservation de la nation ; sur six cent treize commandements, deux cent treize peuvent être classés d'ordre médical. Les Juifs connaissaient notamment le fait que les maladies contagieuses se propageaient par contact direct ou par les vêtements ou des ustensiles ménagers; aussi ont-ils élaboré une série de règlements sanitaires.

Toute maladie éruptive devait être déclarée, les malades isolés, et ils suivaient des mesures de désinfection qui incluent l'isolement temporaire, la quarantaine, le brûlage ou le nettoyage des vêtements et des ustensiles infectés, le nettoyage complet et l'enfumage des maisons suspectes d'infection, l'inspection scrupuleuse et la purification des personnes malades après leur guérison. Des règlements concernaient également le contact avec les cadavres ou les lésions purulentes, les vêtements, les armes et les ustensiles de soldats revenant de bataille.

En amont, la prophylaxie des maladies était assurée par la propreté, l'écartement des déchets et des cadavres et l'interdiction de consommer certains animaux présentant des imperfections (tréfa).

Les traités concernant l'impureté de la femme, pouvant être aussi interprétés comme issus des préoccupations hygiéniques, interdisent la prostitution, les rapports sexuels pendant la menstruation, la femme étant considérée religieusement impure[50]. Ainsi est-il dit lorsqu'une femme éprouvera le flux, son flux c'est le sang qui s'échappe de son corps, elle

---

[49] Muntner. 1957, p. 147-153 (en hébreu). Barkaï 1991, p 110 y voit une technique d'assimilation de conceptions dont les racines plongent dans une civilisation étrangère et hostile.

[50] Simon 1933, p. 21.

restera sept jours dans son isolement, et quiconque la touchera sera souillé jusqu'au soir (Lévitique 15, 19)

Les médecins : le lien observé entre la religion et la médecine va jusqu'à la personne du praticien, en effet il n'est pas paradoxal de voir le prêtre assurer le rôle de médecin. Il est vrai que la bible note qu'à l'âge de 99 ans Abraham pratiqua sur lui-même la circoncision[51]. On attribue aussi à Salomon, (10e siècle avant notre ère), de grandes qualités de médecin et de botaniste. On n'insistera pas, ici, sur les récits des guérisons obtenues par les prophètes où le rationnel côtoie le miraculeux. En pratique, cependant, à cette époque, la médecine était exercée par *les Lévites* dépourvus eux-mêmes de toute tare, et attachés au culte religieux. Leur principale activité médicale se bornait à identifier les maladies éruptives, et parmi elles celles qui exigeaient un isolement au terme duquel ils étaient également habilités à décider de la guérison. Les chapitres qui illustrent cela et consacrés à la lèpre sont déployés dans le Lévitique (13 ; 2-59 et 14 ; 2-57). Le chapitre 15 du Lévitique (2 ; 33) traite de la gonorrhée et de ses conséquences tant chez l'homme que chez la femme. A leurs côtés pratiquaient également des médecins privés, non liés au Temple et ses serviteurs.

Les pathologies : Dans la Bible certaines pathologies ont été décrites, telles les paralysies, l'épilepsie, la folie, et les maladies mentales telles la mélancolie et la paranoïa[52], certaines pesanteurs et mauvaises digestions. A la lecture des descriptions attestées dans les sources et reproduites par les historiens, il n'est pas toujours aisé de nos jours de reconnaître les maladies spécifiques et d'identifier des caractéristiques permettant une classification objective. Le diagnostic rétrospectif est difficile et fragile. Il faut remarquer avec Grmek D. M. que l'histoire de la médecine occidentale et l'étude comparée des médecines propres à diverses civilisations montrent que la conceptualisation des maladies ne s'effectue pas selon le mode qui est actuellement le nôtre. Cette conceptualisation dépend aussi bien du niveau scientifique d'une société que de la réalité pathologique à un moment historique donné et dans une aire géographique déterminée[53].

Les maladies infectieuses et cutanées sont mentionnées ; la plus connue est la *Tsaraath (צרעת)* habituellement considérée comme étant la lèpre ; toutefois, plusieurs interprétations des textes y reconnaissent les atteintes cutanées de la gale, l'eczéma, le psoriasis, voire la syphilis[54]. La tâche des

---

[51] Quand bien même ce fait peut être romanesque pour certains historiens, il témoigne de la place déjà ancienne de la circoncision.
[52] Preuss J. 1911, p. 311-321 de l'édition anglaise 1994 (traduction de Fred Rossner)
[53] Gmerk 1983. P, 13.
[54] Simon 2003, p. 19. La sœur de Moïse, qui présentait les stigmates cutanés de la maladie, aurait contaminé le pharaon qui, à son tour, l'aurait transmise à la cour.

lévites était de repérer les individus contagieux et de les isoler. Les préoccupations hygiéniques prédominaient.

Nous nous attarderons sur ce paragraphe de la tsaraath, pour illustrer les difficultés qu'éprouvent les historiens de la médecine et les paléopathologistes[55] confrontés à des consepts médicaux, religieux et philologiques, différents des concepts médicaux de notre époque moderne. La lèpre est une maladie infectieuse chronique grave qui affecte principalement la peau, les nerfs périphériques et les os. Elle est due à un germe spécifique, Mycobacterium leprae, découvert par A. Hansen en 1871. Bien que, à brève échéance, moins dangereuse qu'une fièvre aiguë ou qu'un cancer, la lèpre provoque des signes externes si horribles qu'on l'a considérée, notamment au Moyen Âge, comme un fléau comparable à la peste.

Le problème de la signification exacte du terme hébreu tsaraath a soulevé beaucoup d'interrogations. La Bible, comme indiqué dans le Lévitique (XIII, 2-46), proclame l'impureté des lépreux et leur exclusion de la société (isolement). Toute personne présentant tumeur, dartre ou tache blanche est suspecte d'être affectée d'une lésion de tsaraath et doit être amenée devant le Cohen (prêtre) qui jugera si certains signes sont présents (Lev. XIII, 2-13). La présence de ces signes entraîne la déclaration de l'impureté du malade. A l'opposé, si les signes sont incertains le prêtre fera isoler le suspect pendant sept jours au-delà desquels il procèdera à une nouvelle inspection du malade ; si l'incertitude persiste l'isolement sera prolongé de sept jours (Lev. XIII, 4-6). Déclaré impur le malade devra être exclu de la vie sociale et habiter seul dans un endroit éloigné du campement[56]. Le texte biblique se rapporte à un ensemble de dermatoses dans lequel certaines maladies relativement bénignes (le psoriasis, le vitiligo, le pityriasis, etc..) sont confondues avec une ou plusieurs affections graves pour le malade et dangereuses pour son entourage. La lèpre pourrait être cependant un élément essentiel de la tsaraath sans épuiser sa signification. Les commentateurs talmudiques connaissaient l'anesthésie des macules de la tsaraath. Il est donc certain que, pour eux, cette maladie englobait la lèpre.

La partie la plus récente du Pentateuque contient les prescriptions contre la tsaraath ; la rédaction définitive de cette partie daterait du Ve ou du IVe siècle avant l'ère actuelle. Elle est contemporaine du Corpus hippocratique. Mais le texte biblique représente la mise en forme des lois attribuées traditionnellement à Moïse (exode des Hébreux d'Egypte, environ XIIIe

[55] Bien que le terme paléopathologie désigne les pathologies de la préhistoire, cette expression empruntée ici sert à désigner l'époque de la lèpre biblique : environ 1300 ans avant l'ère actuelle.

[56] Voir Grmek M.D. 1983 P. 227-260 et plus spécialement 238-244. Voir égalemet Preuss J.

siècle avant JC). Noter que, dans les écrits hippocratiques, il est assez souvent question de la maladie appelée l*épra* dont la description précise n'autorise aucune identification avec l'entité médicale moderne. La vraie lèpre ne semble pas avoir été, pour les médecins grecs des Ve et IVe siècles avant JC., une maladie qu'ils rencontraient normalement dans l'exercice de leur profession. Elle n'était qu'une maladie exotique, limitée aux contrées orientales, ou venant sous la forme de cas sporadiques[57].

L'ostéoarchéologie, terme introduit dans le vocabulaire médical par V. Moller-Christensen, n'a pas, lors des investigations menées en Palestine, obtenu de résultats probants sur la lèpre biblique, mais, comme le fait remarquer Gmerk, l'absence de lépreux dans les grandes nécropoles peut résulter de la ségrégation des malades qui en étaient atteints ; d'autre part, le nombre total d'ossements préhébraïques et hébraïques trouvés au Proche-Orient dans des sites dispersés et soumis à une expertise paléopathologique est encore trop réduit pour permettre des conclusions sur l'incidence de la lèpre[58].

Les maladies de l'estomac, du foie et du cœur sont à peine mentionnées. S'agirait-il de la pathocénose ? ; concept introduit par Gmerk en 1969, qui traduit l'ensemble des états pathologiques présents au sein d'une population déterminée à un moment donné ; et dont il faut retenir que la fréquence et la distribution de chaque maladie dépendent, en plus de divers facteurs endogènes et écologiques, de la fréquence et de la distribution de toutes les autres maladies[59].

Les maladies de la femme sont évoquées sommairement dans la Bible. Les métrorragies, les ménorragies et la menstruation sont signalées (Lévitique 15 ; 25). En obstétrique deux sages-femmes sont connues, il s'agit des deux personnages bibliques qui veillèrent sur la naissance et les premiers pas de Moïse. Il est écrit « Le roi d'Egypte s'adressa aux sages-femmes hébreues, qui se nommaient, l'une Chifra et l'autre Poûa ; et il dit – *lorsque vous accoucherez les femmes hébreues, vous examinerez les attributs du sexe, si c'est un garçon faites-le périr, si c'est une fille, qu'elle vive* - mais les sages-femmes craignaient Dieu, elles ne firent point ce que leur avait dit le roi d'Egypte, elles laissèrent vivre les garçons. » (Exode 1 ; 15-17).

L'anatomie est inexistante, l'autopsie de cadavres n'est pas mentionnée. La Loi Mosaïque, sans l'interdire de manière absolue, nous l'avons vu, défendait de toucher les cadavres. On retrouve, en revanche, des descriptions concernant la castration, l'ectopie testiculaire et la circoncision.

---

[57] Grmek 1983 p. 248.
[58] Grmek op. cit. p. 240.
[59] Gmerk p. 15.

Etant donné que la maladie était considérée comme une punition divine, *la thérapeutique* recourait naturellement aux prières[60], à la magie, aux holocaustes ; sans toutefois négliger le secours des plantes dites médicinales. Le traitement des maladies mentales impliquait d'éloigner les mauvais esprits, de recourir aux prières, d'employer des mots magiques et également d'user de la musique.

En somme bien que sommaire et dispersée, l'évocation de la pathologie et des principes thérapeutiques n'était pas négligeable pour l'époque considérée. Elle peut être qualifiée de science contemporaine imprégnée de Judaïsme. La caractéristique de la dimension religieuse prise par les règles hygiéniques en est l'exemple. Cette dimension antérieure au corpus hippocratique a pu néanmoins être acquise à partir d'autres médecines et probablement la médecine pharaonique.

[60] Moïse lui-même avait eu recours à la prière, avec succès, pour la guérison de sa sœur Myriam (oh Dieu, guéris -la, je T'en supplie).